

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 99.009

L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 15 Février à 9 heures le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint,

**DATE DE CONVOCATION**

5 Février 1999

**DATE D'AFFICHAGE**

5 Février 1999

**ETAIENT PRESENTS** : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD et CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, GERMA, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETI, Mme PELTIER, M. SIMONNET, Conseillers,

**ETAIENT REPRESENTES** : M. QUENTIN représenté par M. BOURGEOIS  
M. DONZIER représenté par M. HUGENDOBLER  
M. POTENNEC représenté par M. DENIS

**ABSENTS - EXCUSES** : MM. MOST, BENOIT et BUJARD

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 28  
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : Marché de gestion et de maintenance des installations thermiques de certains bâtiments communaux - Avenant n° 2 de transfert à la société DALKIA

**VOTE** : UNANIMITE

La Société *ESYS-MONTENAY* est titulaire d'un marché en date du 30 *SEPTEMBRE* 1997 relatif à la gestion et à la maintenance des installations thermiques de certains bâtiments communaux de la Ville.

La Ville de *ROYAN* a reçu fin *Décembre* 1998, un courrier précisant que la *Compagnie Générale de Chauffe* dont dépend *Esys-Montenay* et leurs filiales, font partie du Groupe *VIVENDI*.

Par souci de simplification, une réorganisation administrative et juridique a eu lieu au sein du *Pôle Energie* de *VIVENDI*. A compter du 22 *Décembre* 1998, il y a un intervenant unique qui s'appelle *DALKIA*.

Une nouvelle personne morale étant créée, il convient de passer un avenant n°2, afin de transférer le marché de la *Sté ESYS-MONTENAY* à la *Sté DALKIA*. Les prestations facturées à compter du 22 *Décembre* 1998 seront versées sur le compte de la nouvelle société.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du *RAPPORTEUR*,

- VU le projet d'*AVENANT N°2* au marché *ESYS-MONTENAY* pour la gestion et la maintenance des installations thermiques de certains bâtiments communaux,

- APRES en avoir délibéré,

#### **D E C I D E**

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et à signer l'*AVENANT N°2* afin de transférer le marché *ESYS-MONTENAY* de gestion et de maintenance des installations thermiques de certains bâtiments communaux, à la *Sté DALKIA*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 17 *FEVRIER* 1999  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Secrétaire Général Adjoint,**

**H. THOMAS**